

*L'an deux mille seize, le vendredi 27 janvier, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.*

### **ORDRE DU JOUR :**

- Subventions 2017 Associatives, CFA, Comice et caritatives
- Tarifs 2017
- Convention prestations de service Ordures ménagères 2017
- Récompenses communales → fleurissement 2016
- Dissimulation réseaux électriques SDE18
- Questions diverses

-----

### **Subventions associations beffoises :**

Le vote des subventions des associations beffoises est reporté en mars. Un courrier va être rédigé par la commission manifestations et envoyé aux associations en leur rappelant qu'il est obligatoire de transmettre un compte rendu moral et financier. De plus une demande de subvention justifiée doit être systématiquement déposée en mairie en début d'année, afin que le Conseil Municipal puisse statuer sur l'attribution et le montant des subventions. Pour les subventions 2018, les bilans et la demande devront être fournis au 20 janvier 2018. Les délégués communaux doivent obligatoirement être invités à l'assemblée générale de toutes les associations.

### **Subventions caritatives :**

L'attribution des subventions caritatives est différée. Les demandes seront étudiées au fur et à mesure de leur réception.

La subvention pour l'association locale de sclérose en plaque sera votée lors du prochain conseil municipal.

La subvention pour le comice agricole sera votée à hauteur de 1.00 € par habitant.

CFA de Marzy : Subvention votée 50 euros par élève. 5 élèves sont inscrits dans l'établissement.

Le SDE18 a reçu un accord de principe sur les estimations pour des dissimulations des réseaux électriques :Rue du 30 avril 1944, Rue du Château Gaillard, Rue du Colombier, Impasse de la Rossignolerie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré reprogramme les travaux pour 2018. La participation sur les études sera alors calculée en appliquant les pourcentages habituels selon la nature des opérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la S.P.A. du Cher. L'adhésion est fixée à 347.50 €

**Tarifs salle des fêtes 2017 :**Ces tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> février 2017

<b>ANCIENNE SALLE DES FETES</b>		
	<b>Du 01/05 au 30/09</b>	<b>Du 01/10 au 31/12</b>
<b>TARIFS SEMAINE</b>		
Vin d'honneur	<b>GRATUIT</b>	
<b>TARIFS WEEK-END (samedi ou dimanche)</b>		
Concours de belote (org local) et autres manifestations locales à but lucratif	<b>40,00 €</b>	<b>55,00 €</b>
Vin d'honneur lié à un mariage (org local)	<b>GRATUIT</b>	
Arbre de Noël et autres activités non lucratives pour les associations beffoises seulement	<b>GRATUIT</b>	
<b>TARIFS WEEK-END (Dimanche uniquement)</b>		
Déjeuner ou Diner dansant (org local)	<b>120,0 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>TARIFS FORFAIT OBLIGATOIRE POUR 2 JOURS (samedi et dimanche)</b>		
Bal (org local)	<b>135,00 €</b>	<b>175,00 €</b>
Diner dansant (org local)	<b>175,00 €</b>	<b>215,00 €</b>
Banquet (org local)	<b>135,00 €</b>	<b>175,00 €</b>
<b>NOUVELLE SALLE DES FETES</b>		
	<b>Du 1er mai au 30 septembre</b>	<b>Du 1er octobre au 30 avril</b>
<b>TARIFS SEMAINE Du Mardi au Jeudi inclus (sauf jours fériés)</b>		
Bal (org local)	<b>130,00 €</b>	<b>160,00 €</b>
Déjeuner ou Diner dansant (org local)	<b>165,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>TARIFS WEEK-END (samedi ou dimanche)</b>		
Rifles (org local)	<b>110,00 €</b>	<b>135,00 €</b>
Concours de belote (org local) et autres manifestations locales à but lucratif	<b>55,00 €</b>	<b>70,00 €</b>
Arbre de Noël et autres activités non lucratives pour les associations beffoises seulement	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
Réunion (org ext)	<b>80,00 €</b>	<b>105,00 €</b>
<b>TARIFS WEEK-END (Dimanche uniquement)</b>		
Bal (org local)	<b>135,00 €</b>	<b>165,00 €</b>
Déjeuner ou Diner dansant (org local)	<b>170,00 €</b>	<b>205,00 €</b>
<b>TARIFS FORFAIT OBLIGATOIRE POUR 2 JOURS (samedi, dimanche) et jours fériés</b>		
Bal (org local)	<b>190,00 €</b>	<b>230,00 €</b>
Bal (org ext)	<b>605,00 €</b>	<b>650,00 €</b>
Déjeuner ou Diner dansant (org local)	<b>240,00 €</b>	<b>290,00 €</b>
Banquet (org local)	<b>175,00 €</b>	<b>225,00 €</b>
Banquet (org ext)	<b>380,00 €</b>	<b>440,00 €</b>
<b>LOCATION VAISSELLE</b>		
	<b>Local</b>	<b>Extérieur</b>
Location de vaisselle 1 placard (60 couverts)	<b>40,00 €</b>	<b>80,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- fixe le tarif des automates de la halte nautique : Bornes n° 1 à 12 : 6.00 € pour 24h d'eau et d'électricité Borne n° 13 (réservée aux péniches) : 10.00 € pour 24h d'eau et d'électricité *Ces tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> février 2017*
  
- fixe le tarif de l'automate de l'aire de Camping-car à 5.00 € pour 24h00 d'eau. *Ce tarif est applicable à partir du 1<sup>er</sup> février 2017.*

Les tarifs pour la cantine, les cimetières et Chabrolles restent inchangés.

**Classement et prix du concours des maisons fleuries :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur la proposition de la commission communale, décide d'attribuer les bons d'achats suivants à prendre chez «FLORAFAN-MAHE» à Argenvières :

Classement	NOM	PRENOM	Valeur bon d'achat
<b>HORS CONCOURS</b>			
	FORTIER	Bernard	35.00 €
	DURAND	Philippe	35,00€
1	DESFLAMMES	Bernard	18.00 €
2	GOLDENBERG	Stéphanie	17.00 €
3	A LA CROZET DES CHEMINS		16.00 €
4	CATHELIN	Yvon	15.00 €
5	HAFFREINGUE	Michèle	15.00 €
6	HUET	Franck	14.00 €
7	MATHIEU	Rémi	13.00 €
8	CHIROUX	Jean-Michel	13.00 €
9	DOUCHEZ	Camille	13.00 €
10	GALMARD	Murielle	13.00 €
11	LEON	René	11.00 €
12	FOULON	Michel	11.00 €
13	TAILLARD	Yoann	10.00 €
14	JALLOT	Sandrine	10.00 €
15	JEAN	Yves	10.00 €
16	MERAND	Viviane	10.00 €
17	VAUTIER	Etiennette	8.50 €
18	DELABRE	Daniel	5.00 €

### **Classement et prix du concours des maisons fleuries :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur la proposition de la commission communale, décide d'attribuer les bons d'achats suivants à prendre chez « LARGARDE-GALTIER » à Marseilles les Aubigny :

Classement	NOM	PRENOM	Valeur bon d'achat
<b>HORS CONCOURS</b>			
	FORTIER	Bernard	35.00 €
	DURAND	Philippe	35,00€
1	DESFLAMMES	Bernard	18.00 €
2	GOLDENBERG	Stéphanie	17.00 €
3	A LA CROZET DES CHEMINS		16.00 €
4	CATHELIN	Yvon	15.00 €
5	HAFFREINGUE	Michèle	15.00 €
6	HUET	Franck	14.00 €
7	MATHIEU	Rémi	13.00 €
8	CHIROUX	Jean-Michel	13.00 €
9	DOUCHEZ	Camille	13.00 €
10	GALMARD	Murielle	13.00 €
11	LEON	René	11.00 €
12	FOULON	Michel	11.00 €
13	TAILLARD	Yoann	10.00 €
14	JALLOT	Sandrine	10.00 €
15	JEAN	Yves	10.00 €
16	MERAND	Viviane	10.00 €
17	VAUTIER	Etiennette	8.50 €
18	DELABRE	Daniel	5.00 €

### **Pour info :**

Bruno MARTINET et Sébastien JORANDON ont été désignés délégués à l'association « Les écoliers des Tilleuls ».

Suite aux différents devis demandés pour la construction d'une rampe pour l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, l'entreprise THIBAULT a été retenue.

Pour extraits conformes

Le Maire,

NACCACHE Roger,

